

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **27 mars 2017**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Absences:

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 23 mars 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 24 mars 2017.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

67-03-2017

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 27 MARS 2017 TEL QUE LU ET
PRÉSENTÉ.**

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Avis de motion, règlement d'emprunt numéro 459-2017
relativement au projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée, rue de la Fabrique

4.2 - Résolution, relevés à faire, chemin de contournement, projet de la rue de la Fabrique

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

68-03-2017

**4.1 - Avis de motion, règlement d'emprunt numéro 459-2017
relativement au projet de réfection des conduites d'aqueduc,
d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée, rue de la Fabrique**

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par: Monsieur Jacques Audet de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 459-2017 relativement au projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial, et de la chaussée, de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

69-03-2017

4.2 - Résolution, relevés à faire, chemin de contournement, projet de la rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit réaliser dans le cadre du programme FEPTU, la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée, sur la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la rue de la Fabrique sera fermée durant les travaux de réfection de la rue et qu'il faut donner l'accès aux résidents locaux au moyen d'un chemin de contournement.

CONSIDÉRANT QUE pour la conception d'un chemin de détour uniquement dans la servitude d'Hydro-Québec nous devons demander les services d'un ingénieur pour effectuer les relevés:

Les services inclus:

-Relevés topographiques incluant la ligne à haute tension;

-Plans du chemin de détour uniquement dans la servitude d'Hydro-Québec;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE La Municipalité de Saint-Camille accepte la proposition de WSP pour la réalisation de la conception du chemin de détour selon l'option 1.

Honoraires pour les services inclus sont:

-Option 1: 4875\$

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale